



Nos organisations syndicales CGT, CFDT, SUD, CFTC, CFE-CGC, UNSA tiennent à vous exprimer leur vif mécontentement et leur désapprobation sur un certain nombre d'éléments dans le cadre de ces négociations salariales de l'ensemble des postières et des postiers.

Dans un premier temps nous ferons référence au courrier adressé par le Président du Groupe à l'ensemble des personnels. Nous retenons dans celui-ci un passage destiné à remercier l'ensemble des Postières et Postiers pour les efforts accomplis en 2019 pour leur contribution aux résultats positifs de La Poste.

Une nouvelle fois, les Postiers, leurs organisations syndicales pourraient s'attendre à ce que l'expression de cette reconnaissance écrite se traduise en actes, par des propositions de revalorisations salariales en cohérence avec l'investissement salué. Or, il n'en est rien et nous condamnons fermement l'insuffisance des propositions présentées en ouverture de ces négociations salariales le 16 janvier qui s'inscrivent dans une régression inacceptable du pouvoir d'achat des postières et des Postiers.

Pour justifier cette rigueur salariale, La Poste se base en premier lieu sur une inflation 2019 évaluée à 0.87 %. Que penser d'une référence aussi fantaisiste ? Elle est d'ailleurs étrangement fluctuante selon les négociations salariales dans les différentes entreprises du Groupe. On ne peut qu'en conclure que La Poste nie les difficultés financières vécues par nombre de collègues.

Pour nos organisations syndicales, La Poste doit revoir significativement sa copie et cela doit se traduire par une augmentation générale des salaires pour l'ensemble des Postières et Postiers concernés par les négociations en cours avec une attention, plus particulière, pour les plus bas salaires.

En restant sur sa position, La Poste prend le risque de perdre la confiance de ses salariés dont les efforts ne sont pas ici reconnus. Les organisations syndicales se font collectivement les porte-paroles de toutes les postières et tous les postiers. La Poste doit tenir compte de cette alerte, se donner les moyens d'aboutir à un accord dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et revoir son approche des NAO.

A Paris, le 3 mars 2020